



## Rapport sur la gestion contractuelle 2023

En vertu des articles 477.5, 477.6 et 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et les villes, la Ville se doit de publier tous les contrats octroyés comportant une dépense de plus de 2 000 \$, avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	COÛT TOTAL
TETRA TECH QI INC	Honoraire des travaux Rue ST-Pie X	128 936.77 \$
URBAN BLU	Bloc sanitaire – toilette auto nettoyante	237 423.38 \$
LÉONARD LOISEL & FILS	Concassé, sable et gravier	64 886.00 \$
AREO-FEU-LTEE	Matériel pour les pompiers	114 288.62 \$
CONSTRUCTION AXECO	Travaux de rénovations – toiture de la maison des jeunes	37 815.86 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	Asphaltage	25 953.87 \$
MARIE-JOSÉE DESCHÊNES	Architecture	51 738.75 \$
ENGLOBE CORP.	Étude géotechnique	37 687.66 \$
FERBLANTERIE JOEL OUELLET INC	Restauration de la toiture de l'église anglicane	278 182.01 \$
GRUPE MICHEL LECLERC	Travaux Rue ST-PIE X et 3 <sup>E</sup> A	1 065 138. 15 \$
L.E.R	Étude Géotechnique	39 137.49 \$
METRONOMIE LTÉE	Kit de son	29 253.55 \$
SERVICES INFORMATIQUES GILLES BUJOLD	Mise à jour du système informatique	27 732.93 \$

